

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ** QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-013

Cette ordonnance autorise l'installation des panneaux de signalisation qui délimiteront une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées, d'une longueur de 6 mètres, devant l'entrée au 525, 5<sup>e</sup> Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

### ORDONNANCE NO OCA18-(RCA09-Z01)-005

Cette ordonnance autorise l'installation permanente d'une enseigne sur la façade de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles située au 1575, boulevard du Tricentenaire, sur le lot portant le numéro 6 244 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur l'annexe jointe à l'ordonnance.

### ORDONNANCE NO OCA18-(5984)-002

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un « X » apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUERANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	9357-9522 Québec inc. dénommée également « Ressource intermédiaire le Vertical » (78, rang Saint-François, Lanoraie, Qc JOK1E0)	19	15950, rue Notre-Dame, lot projeté 6 131 638, district de La Pointe-aux-Prairies	X		

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 12 septembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)